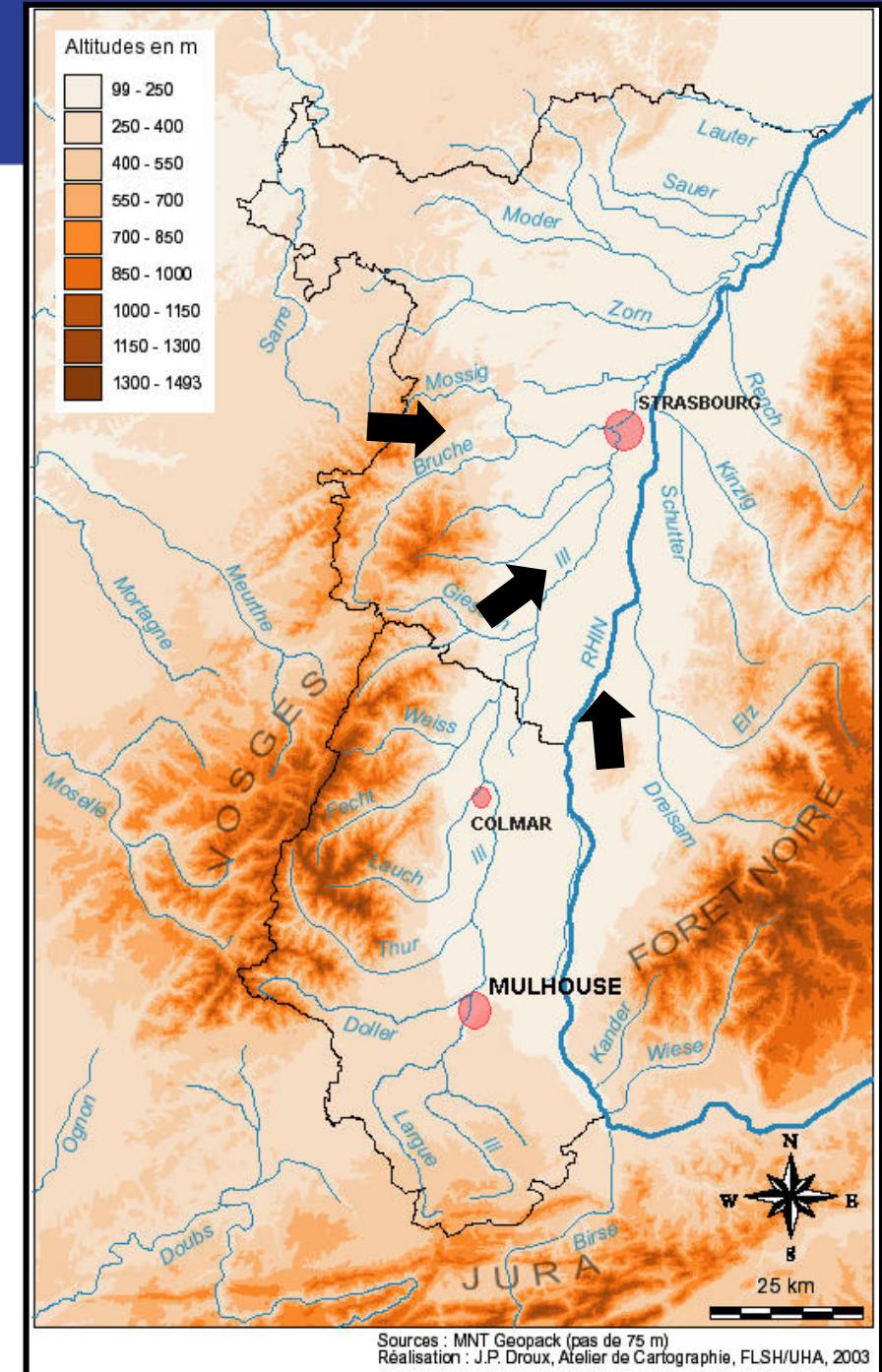


Réunion publique Montagne Verte 16 octobre 2025



- ~ Strasbourg se trouve à l'aval du bassin versant de l'Ill, à la confluence Ill- Bruche et le long du Rhin
 - ~ Triple exposition



Crue de la Bruche de 1990



DDAF - Roger OTT – Quai du canal de la Bruche

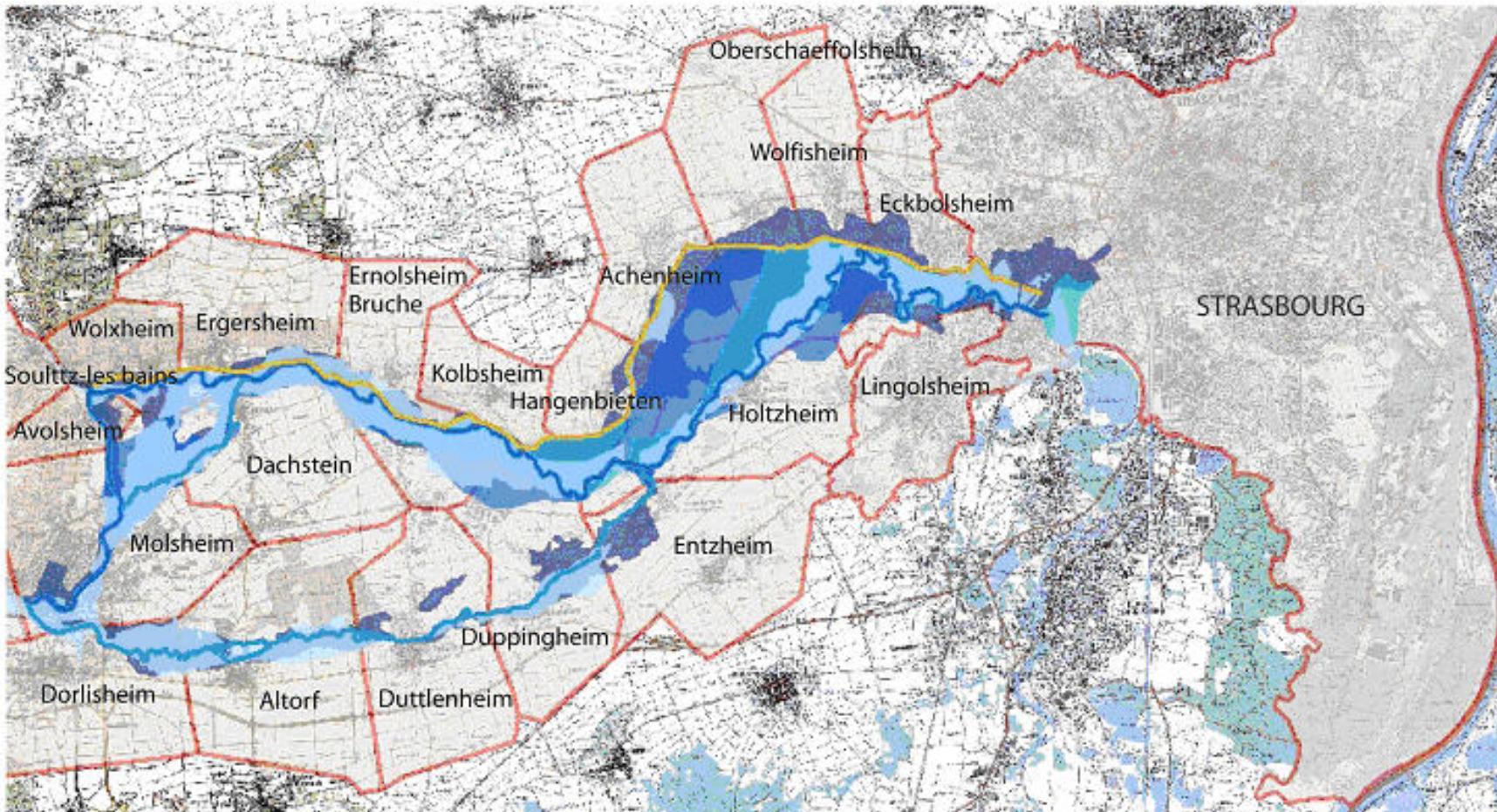


Eglise Saint Arbogast 1990 – DNA



Eglise Saint Arbogast 1919 – DNA

Communes exposées aux inondations sur la basse vallée de la Bruche



- Tracé de la Bruche en 1990
- Diffluents de la Bruche
- Canal de la Bruche
- Limites communales

- Extension de la crue de 1882
- Extension de la crue de 1947
- Extension de la crue de 1955
- Extension de la crue de 1990

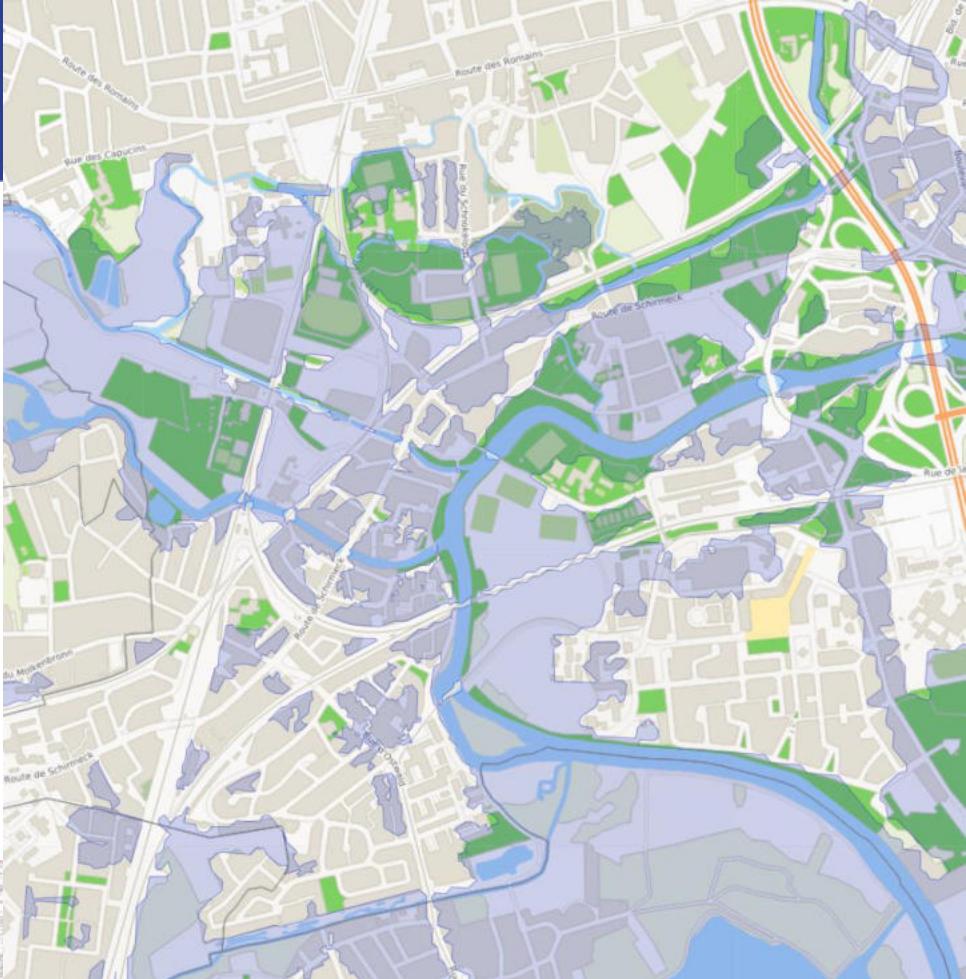


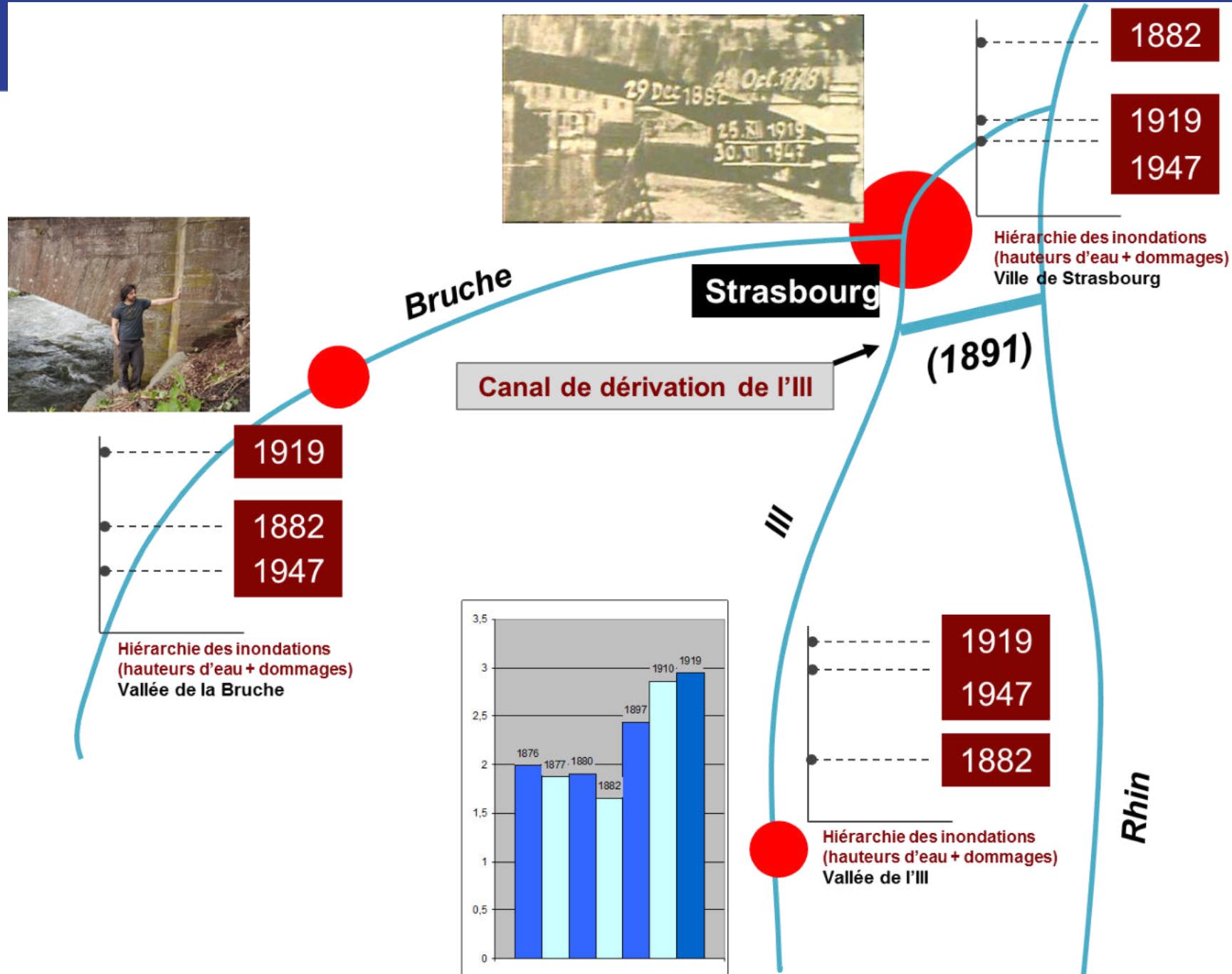
0 500 1000 2000 Meters

Ouvrage de protection : Rive droite du canal de la Bruche

- Classé en système d'endiguement par Arrêté Préfectoral du 06 août 2024.
- Géré par l'Eurométropole de Strasbourg

Le Canal de la Bruche n'a pas d'impact sur les crues à Montagne Verte



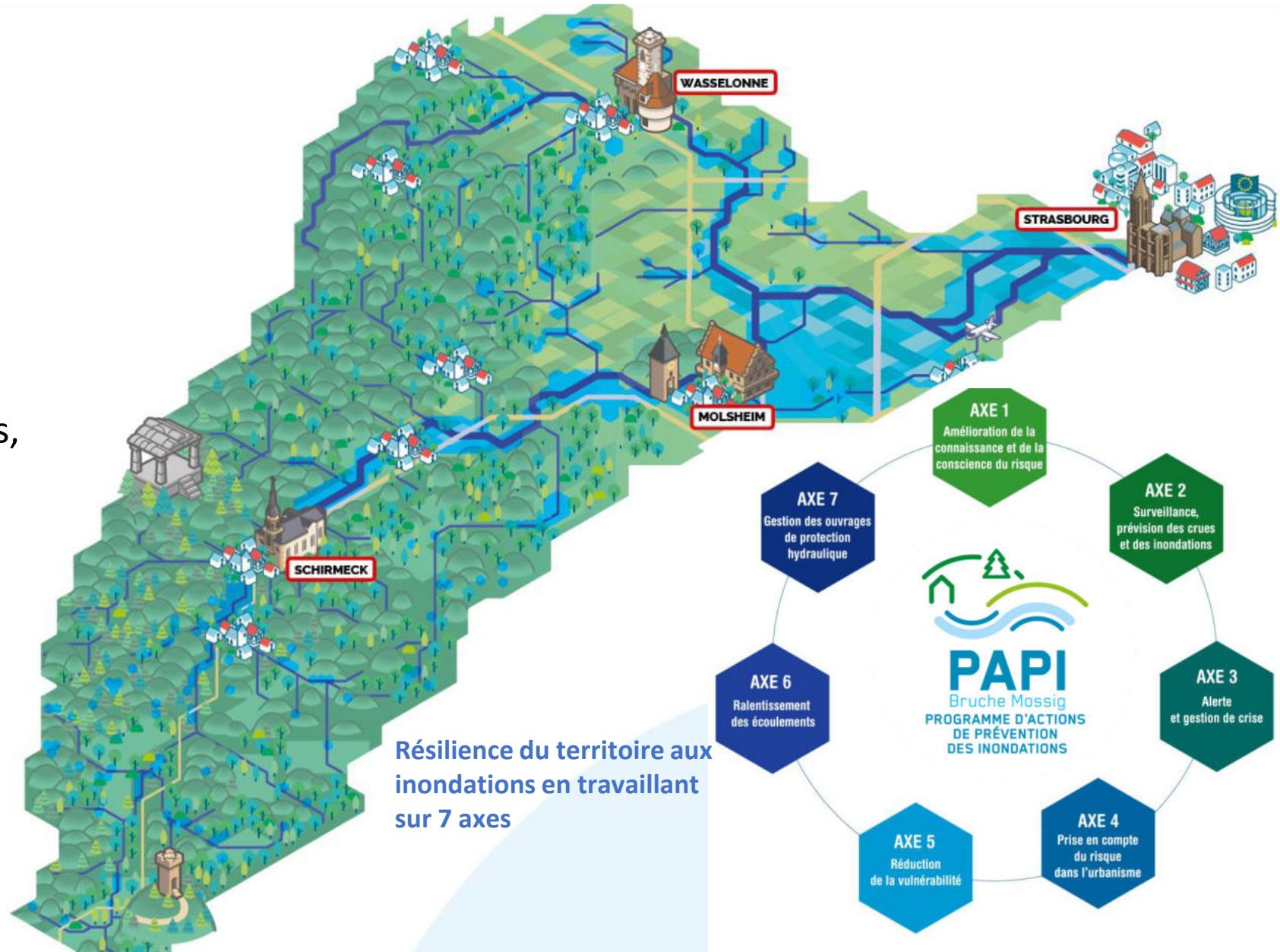


Le PAPI Bruche Mossig

Une gestion intégrée du risque inondation

Un programme d'actions en cours à l'échelle du bassin versant avec l'ensemble des acteurs : Collectivités, État, associations, habitants

25 000 Habitants en zone inondable

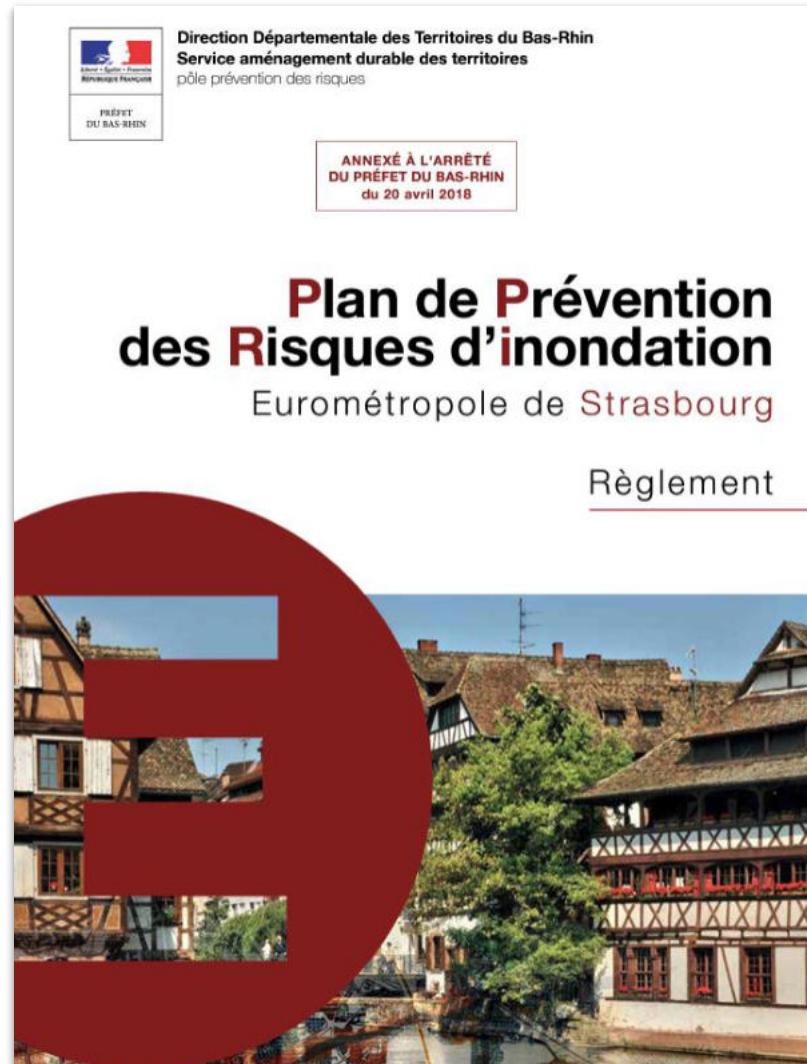


- **PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation)** : instrument réalisé par l’État pour prévenir et gérer le risque inondation. Il vise à identifier les zones à risque et le niveau d’aléa, à interdire les nouvelles constructions dans les zones de danger, réduire la vulnérabilité des bâtiments existants et préserver les zones d’expansion de crue.
- **PAPI (Plan d’Action et de Prévention des Inondations)** : contractualisation entre l’État et les collectivités afin de mettre en œuvre une politique globale de gestion du risque inondation. Cette politique tend à réduire le risque en œuvrant sur plusieurs axes : connaissance et culture du risque, surveillance et prévision, alerte et gestion de crise, prise en compte du risque dans l’urbanisme, réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes, ralentir les écoulements, gérer les ouvrages de protection.

ALABRI est la traduction opérationnelle du volet « Habitat privé » de ces 2 outils.

Arrêté préfectoral du 20 avril 2018 d'approbation du PPRI de l'Eurométropole de Strasbourg

Règlement du PPRI avec cartes annexes :



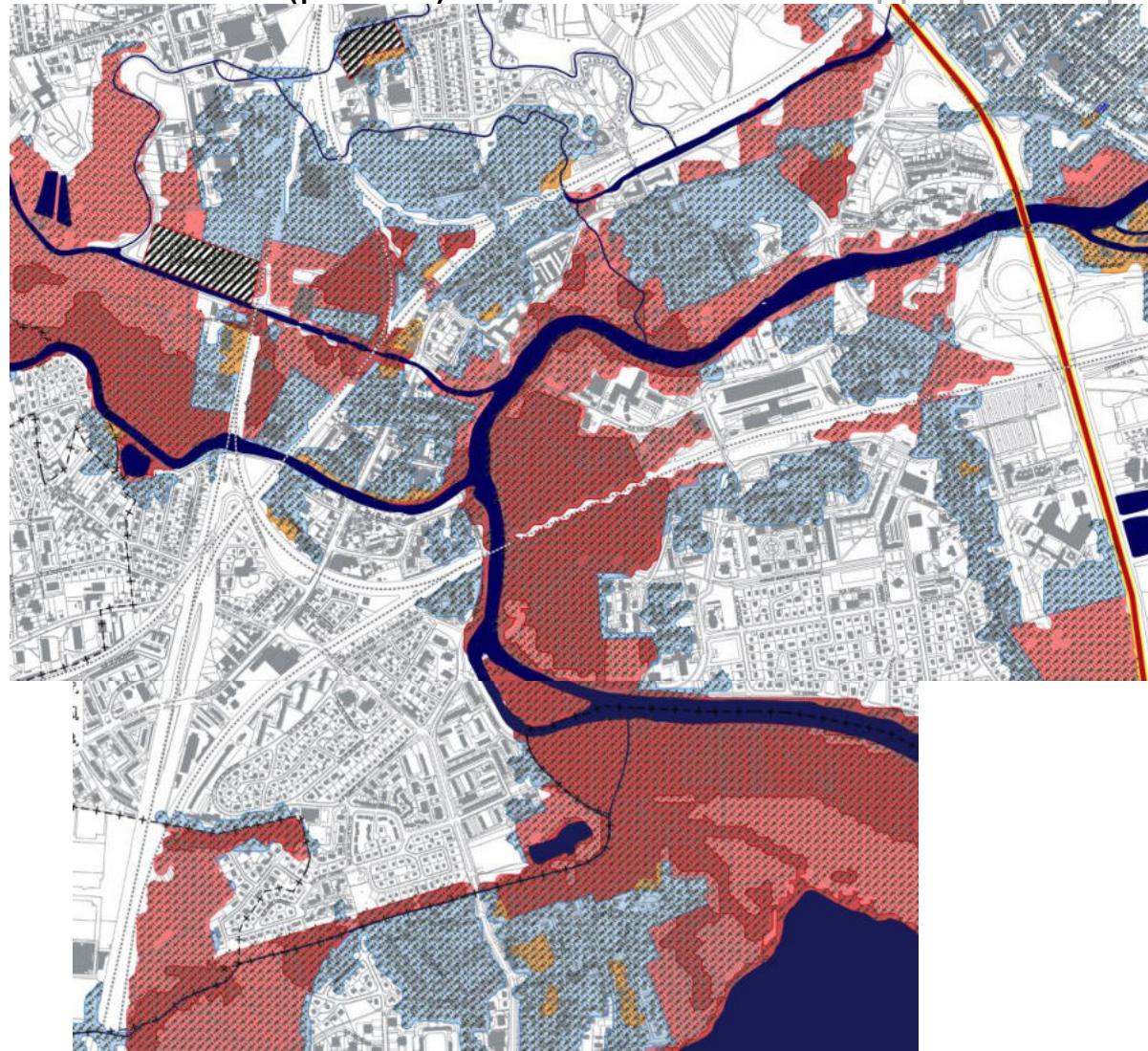
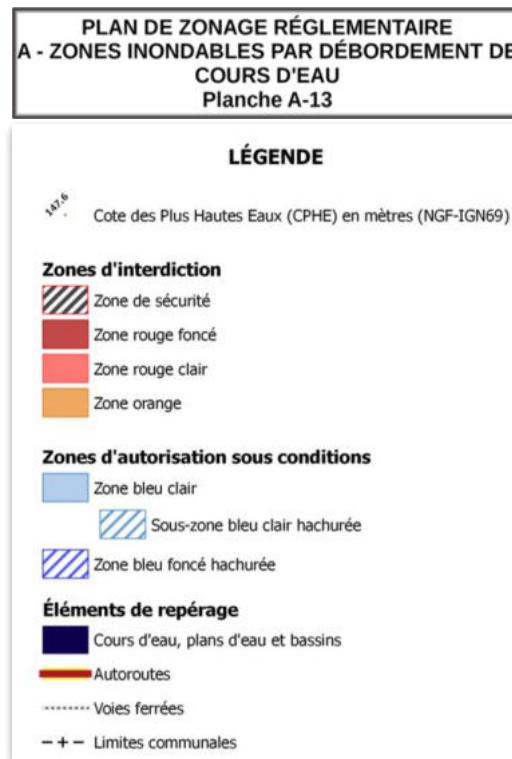
Article 10.1 Mesures obligatoires pour les zones inondables par débordement de cours d'eau

- Mesure n°1 : Réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité des bâtiments
- Mesure n°2 : Crédit d'une zone refuge
- Mesure n°3 : Mise en place de dispositifs d'étanchéité temporaires et amovibles
- Mesure n°4 : Prévention de la flottaison d'objets et de l'épandage de produits polluants
- Mesure n°5 : Protection des circuits électriques
- Mesure n°6 : Sécurisation des parkings collectifs souterrains
- Mesure n°7 : Prévention des dommages dus aux réseaux d'eaux usées et pluviales
- Mesure n°8 : Matérialisation des emprises des piscines

Arrêté préfectoral du 20 avril 2018 d'approbation du PPRI de l'Eurométropole de Strasbourg

- 2 aléas : submersion par débordement de cours d'eau (plans A) et/ou remontée de nappe phréatique (plans B)

Mesures de réduction de la vulnérabilité obligatoires



Arrêté préfectoral du 20 avril 2018 d'approbation du PPRI de l'Eurométropole de Strasbourg

- 2 aléas : submersion par débordement de cours d'eau (plans A) et/ou remontée de nappe phréatique (plans B)

Mesures de réduction de la vulnérabilité recommandées

PLAN DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE
B - ZONES DE REMONTÉE DE LA NAPPE
PHRÉATIQUE
Planche B-13

LÉGENDE

140.5 Cote piézométrique en mètres (NGF-IGN69)
valable dans la zone délimitée en rose

Zones réglementées au titre de la remontée de nappe phréatique

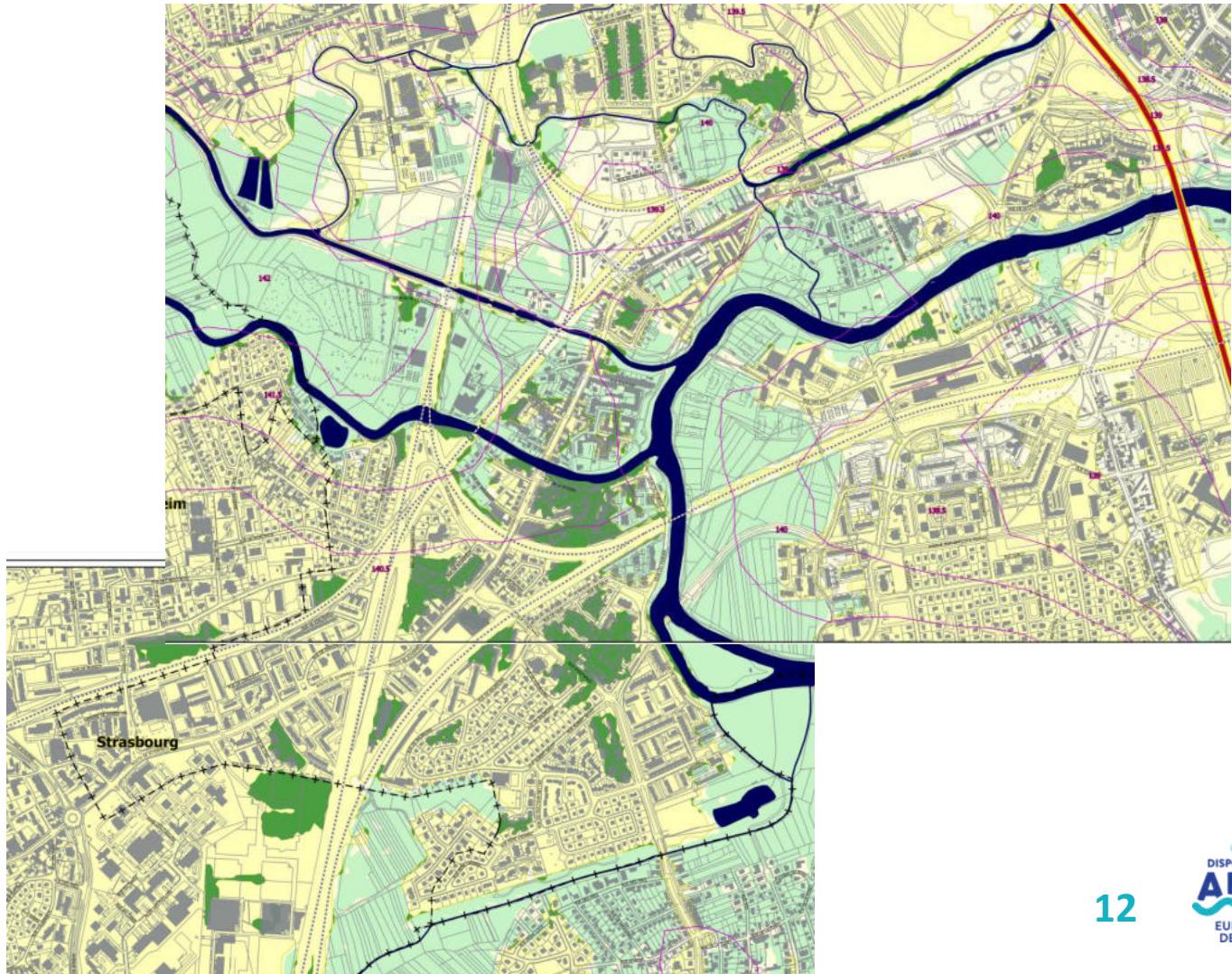
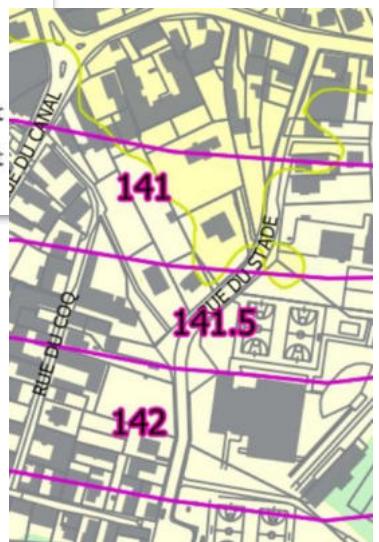
Zone de remontée de nappe non débordante (RNnd)

Zone de remontée de nappe débordante (RNd)

à titre informatif :

Zone inondable par débordement de cours d'eau également impactée par de la remontée de nappe non débordante

Zone inondable par débordement de cours d'eau également impactée par de la remontée de nappe débordante



1 - Information et visite

Urbanis, avec Sépia,
sur le conseil pour l'amélioration de
l'Habitat et la gestion du risque inondation :

- Lien avec les dispositifs d'accompagnement à la réhabilitation de l'habitat privé
 - **rénovation énergétique**
 - **lutte contre l'habitat indigne**
 - **lutte contre la vacance des logements**
 - **adaptation à la perte d'autonomie...**
- Expertise en hydrologie et savoir-faire en diagnostic de vulnérabilité



Showroom dans les locaux d'Urbanis

- Un diagnostic avec des recommandations techniques personnalisées
- Un accompagnement de proximité avec un grand temps d'échange avant, pendant et après l'audit sur site



- Vérification de l'éligibilité :
Plateforme de vérification de l'éligibilité

- Inscription des usagers sur MonStrasbourg.eu

du 3 septembre au 31 octobre 2025

- Transmission vers Urbanis

mon Strasbourg.eu

1 ÉLIGIBILITÉ 2 LOGEMENT 3 COORDONNÉES 4 CONSENTEMENT ET VALIDATION

DEMANDE DE DIAGNOSTIC INONDATION (ALABRI) - TEST

* Champs marqués d'un astérisque : champs obligatoires

DISPOSITIF ALABRI EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

LA PARCELLE IDENTIFIÉE EST ÉLIGIBLE À UN DIAGNOSTIC

Le champ Parcelle a été automatiquement rempli.
Cliquer sur "SUIVANT" pour commencer votre demande de diagnostic.

Parcelle*
674820MS0103

Votre diagnostic ALABRI sera réalisé par: Urbanis

ANNULER SUIVANT →

DISPOSITIF ALABRI EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG



- Prise de contact par l'équipe d'Urbanis

Les objectifs de ce premier contact sont de :

- Confirmer l'éligibilité du bien au dispositif
- Recueillir les éléments nécessaires à la préparation de la visite : type de bien, coordonnées, nature de l'occupation, situations de fragilité,...
Ainsi que les documents à rassembler préalablement
- Fixer une date et un horaire de **visite diagnostic**,
- Expliquer le déroulement de la visite



Visite de 2h00
Diagnostic gratuit et confidentiel
Jusqu'à 80% de subventions



- Visite de diagnostic

- explication de la démarche aux habitants
- **sensibilisation aux risques potentiels**
- **et à l'intérêt de s'engager dans la mise en œuvre de mesures**
destinées à réduire les dommages associés au risque inondation

La visite intègre donc :

- Des questions relatives à la perception du risque et témoignages des précédentes inondations ;
- La caractérisation précise de la situation du bien au regard de l'aléa, prise de photographies et de mesures permettant d'approfondir le diagnostic ;
- Le rappel à la réglementation ;
- La proposition de mesures destinées à réduire les dommages, à mettre en œuvre avant, pendant et après la crue ;
- Une première approche du coût de ces mesures et les possibilités de financement.



2 - Le diagnostic

RAPPORT DE DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ AUX INONDATIONS

##nom_et_prenom_du_proprietaire##
##adresse##

tél : ##telephone##
mail : ##e_mail##

Numéro de dossier : ##numero_de_dossier##

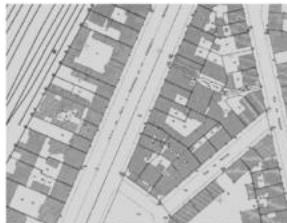
Date de visite : ##date##
Date de production du rapport: xx/xx/2024
Rapport réalisé par : ##diagnostic_realisee_par##



Identification du bien

Parcelle et bâti

Année de construction : ##annee_de_construction##
Superficie du terrain : ##superficie_du_terrain## m²
Nature de l'immeuble : ##nature_de_l_immeuble##
Usage : ##usage_de_l_immeuble##
Superficie habitable : ##superficie_habitable## m²
Nombre de pièces : ##nombre_de_pieces##
Nombre de niveaux : ##nombre_d_etages##
Annexes : ##annexes##
Valeur vénale du bien : ##valeur_venale_du_bien##



SOMMAIRE

1/ COMPRENDRE LE RISQUE AUQUEL JE SUIS EXPOSÉ.....	3
2/ MA VULNÉRABILITÉ FACE AU RISQUE.....	7
3/ LE DIAGNOSTIC EN SYNTHÈSE.....	13
4/ LES MESURES À METTRE EN ŒUVRE.....	15
5/ FINANCEMENT DES TRAVAUX.....	28
6/ ANNEXES.....	33

3/ LE DIAGNOSTIC EN SYNTHÈSE

LES ALÉAS



Débordements de cours d'eau



Remontées de nappe

INDICATEURS CLÉS



160 cm d'eau maximum
(Débordement de cours d'eau)
150 cm d'eau maximum
(Remontée de nappe)

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS TOUCHÉS



Armoire électrique



Chauffage + Chauffe-eau



Désordres électriques

VULNÉRABILITÉ HUMAINE ET SOURCE DE DANGER



0 personne à mobilité réduite



0 enfant

1/ COMPRENDRE LE RISQUE AUQUEL JE SUIS EXPOSÉ

Le PPRI de l'Eurométropole de Strasbourg
Un document de référence

Risque d'inondation par débordement de cours d'eau



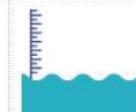
Hauteurs d'eau

Cote du terrain naturel : 148.9 mNGF
Cote du 1er plancher habité : 150.05 mNGF
Cote du plancher radier : 147.8 mNGF

Cote retenue pour le diagnostic (NGF) : 147.8

Cote des Plus Hautes Eaux : 149.1 mNGF
Revanche PPRI : 0.3 cm
CPHE + revanche : 149.40 mNGF

Hauteur d'eau sur terrain naturel : 0.50
Hauteur d'eau sur plancher aménagé : -0.65
Hauteur d'eau sur plancher radier : 1.60



Hauteur d'eau maximale attendue : 160 cm

RAPPORT DE DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ AUX INONDATIONS

3/ MA VULNÉRABILITÉ FACE AU RISQUE

Propriétaire et occupation

Nom de l'occupant : ##nom_de_l_occupant##
Statut d'occupation : ##statut_de_l_occupant##

Nombre d'occupants : ##nombre_d_occupant##

Dont personnes vulnérables : ##dont_personnes_vulnerables##

Année d'entrée dans le logement :

##annee_d_entree_dans_le_logement##

Assurance catastrophes naturelles :

##assurance_catastrophe_naturel##

Téléphone : ##telephone_de_l_occupant##
E-mail : ##e_mail_de_l_occupant##

Observations :
##observations##

Les personnes vulnérables



Personnes à mobilité réduite



Enfants, nourrissons



Personnes âgées

Jusqu'où peut monter l'eau ?

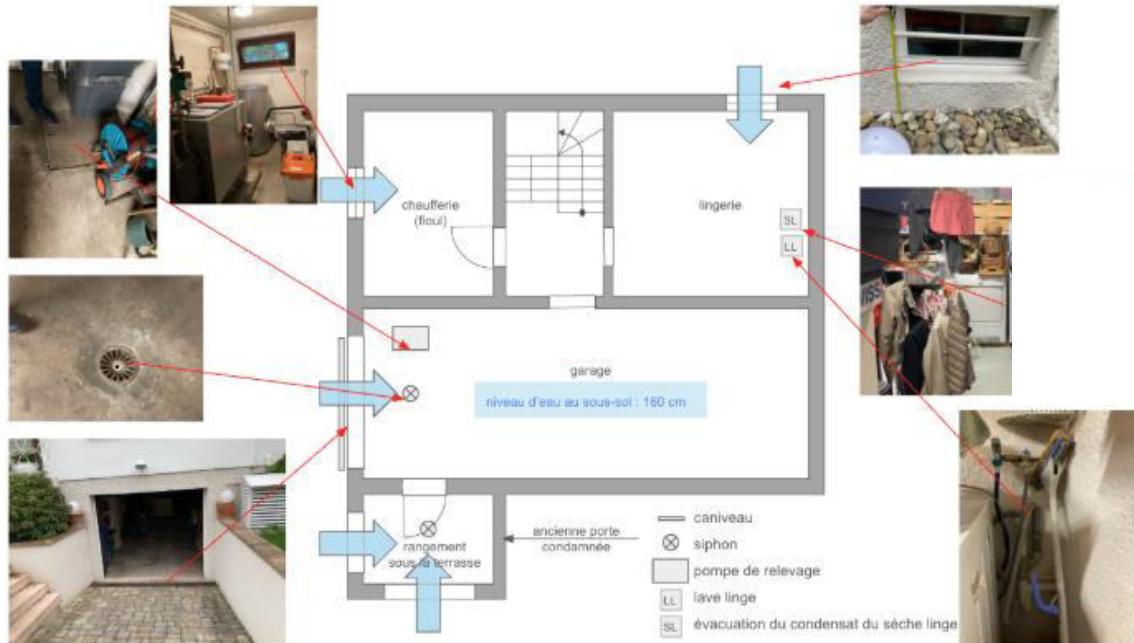


Niv. eau remontée de nappes (événement de référence PPRI)

Niv. eau ruissellement (inondation de 20XX)

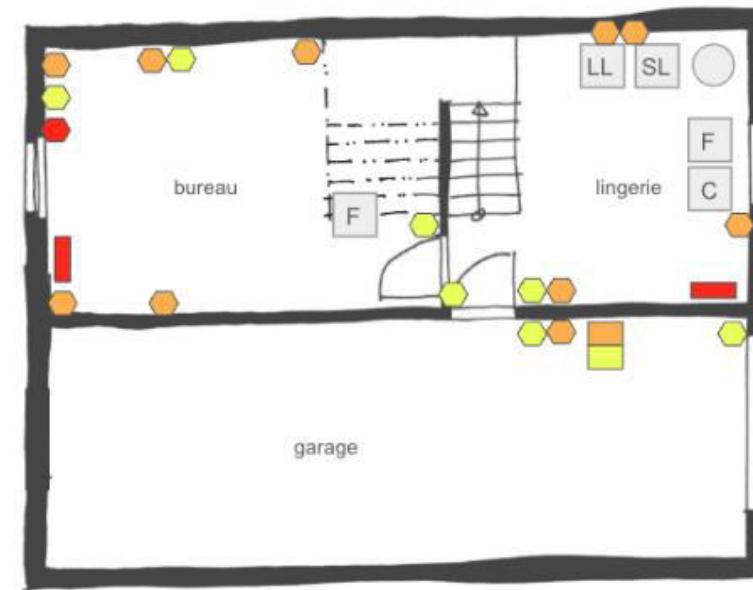
Niv. MAX à retenir
XX m NGF*

Par où entrera l'eau dans ma maison ?



Les matériaux, équipements et réseaux vulnérables

- tableau électrique : h = 125 cm
- compteur électrique : h = 80 cm
- prise électrique : h = 115 à 135 cm
- interrupteur : h = 115 à 180 cm
- prise téléphone/ internet
- radiateur : h = 50 cm

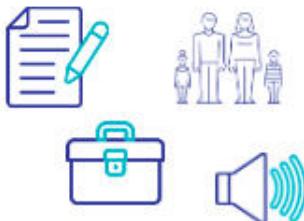


RAPPORT DE DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ AUX INONDATIONS

4/ LES MESURES À METTRE EN ŒUVRE

Comment réduire ma vulnérabilité face aux risques ?

Il existe des mesures simples qui peuvent être échelonnées dans le temps. L'adaptation du bâti à l'occasion de sa réhabilitation ou de travaux de rénovation ne présentent souvent pas de surcoût (ou des surcoûts négligeables).



Les mesures organisationnelles ne présentent que peu, voire pas de surcoût mais de grands bénéfices.

- Établir un plan familial de mise en sûreté
- Adopter les bons comportements (par exemple : constituer mon kit 72h, éléments de valeurs à ne pas mettre au sous-sol)
- S'inscrire sur les listes de réception des alertes par SMS de l'État et de la Collectivité

détails en p.17



Les mesures structurelles hiérarchisées :

- Mise en place d'un dispositif d'étanchéité temporaires et amovibles
- Prévention de la flottaison d'objets et de l'épandage de produits polluants
- Protection de circuits électriques
- Prévention des dommages dus aux réseaux d'eaux usées et pluviales
- Traitement imperméable pérenne des voies d'eau provenant des fissures ou des réseaux
- Remplacement des revêtements des murs

détails en p.19

RAPPORT DE DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ AUX INONDATIONS

Les mesures structurelles

Adaptation du bâti	Bénéfices	Coûts	Priorité
Mise en place d'un dispositif d'étanchéité temporaires et amovibles Mesure obligatoire du PPRI	Limiter la pénétration de l'eau dans le bâtiment	Batardeau : 700 à 2000 € HT hors pose selon la largeur de l'ouverture	Très forte ! (coût moyen / bénéfice fort)
Prévention de la flottaison d'objets et de l'épandage de produits polluants Mesure obligatoire du PPRI	Empêcher ou limiter la flottaison d'objets et l'épandage de produits dangereux pour la sécurité des personnes et l'intégrité des constructions	Recyclage des bouteilles vides consignées : 0 € Déplacer les produits polluants à l'étage : 0 €	Très forte ! (coût faible / bénéfice fort)
Prévention des dommages dus aux réseaux d'eaux usées et pluviales Mesure obligatoire du PPRI	Éviter les reflux d'effluents en cas de mise en charge des réseaux d'assainissement	Clapet anti-retour : 50 € HT, environ 300 € HT avec la pose et/ou Bouchons ballons gonflables dans les toilettes : 80 € HT hors pose	Très forte ! (coût faible / bénéfice fort)
Déconnexion des eaux pluviales	<ul style="list-style-type: none"> → Protection du milieu naturel en diminuant les rejets en cas de fortes pluies → Diminution des inondations 	Contacter le Service de l'Eau et de l'Assainissement de l'EMS au 0368985175	Forte

RAPPORT DE DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ AUX INONDATIONS

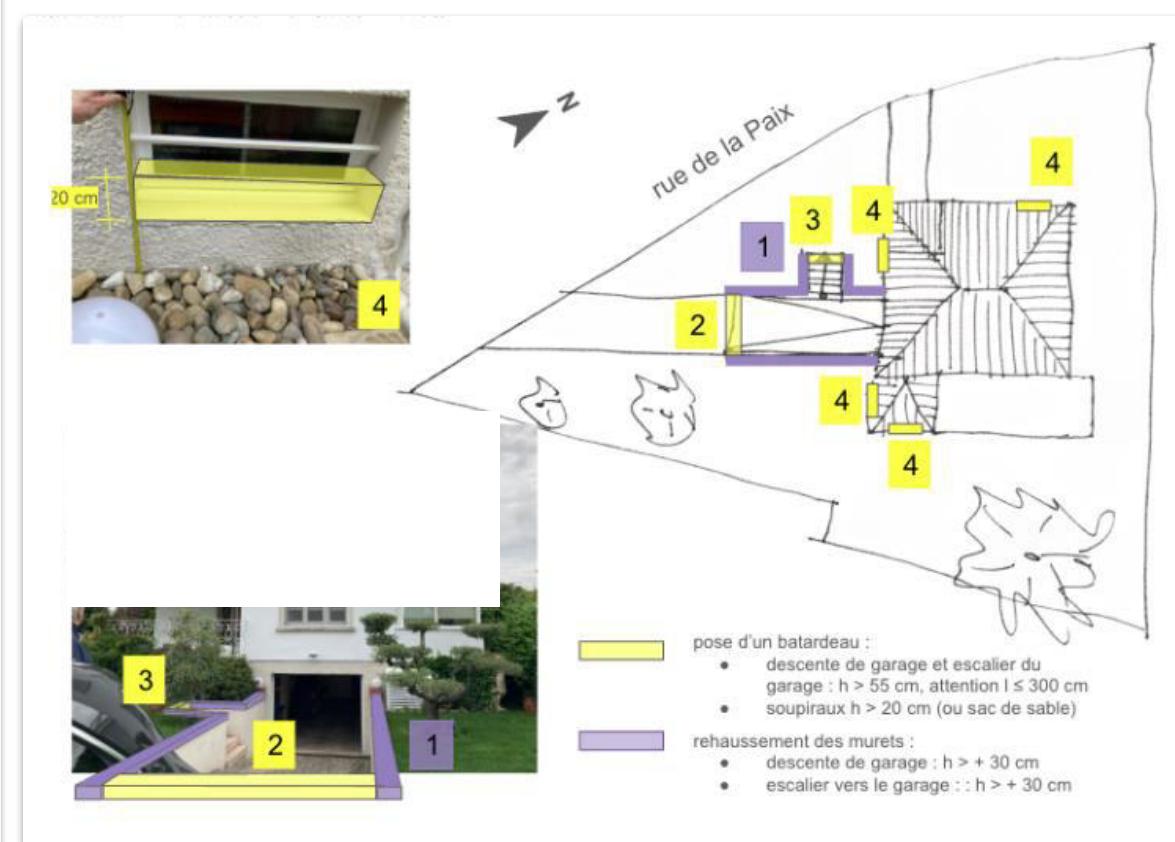
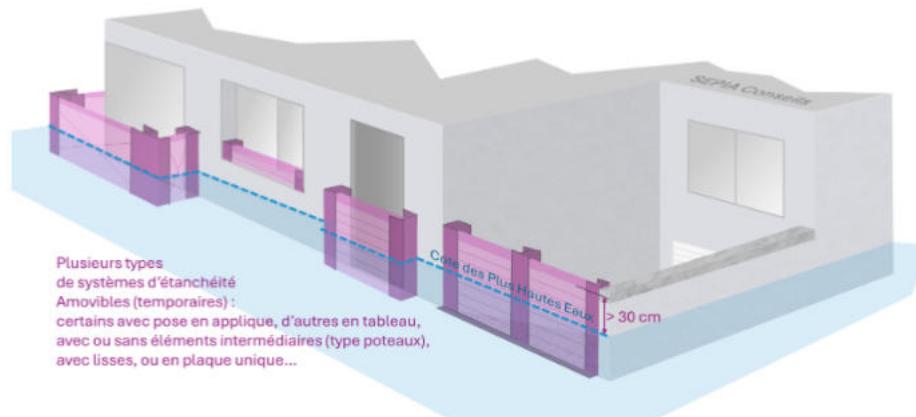
→ Mesure 1 : Mise en place d'un dispositif d'étanchéité temporaires et amovibles

Précision / recommandations pour la mise en œuvre :

Des batardeaux d'une hauteur de 80 cm maximum sont préconisés sur les ouvertures pouvant être atteintes par les eaux. Ils permettent de limiter la pénétration de l'eau dans le logement et d'assurer l'étanchéité de l'habitation en cas de crue de référence.

Ces dispositifs ne sont obligatoires que lorsque la structure des bâtiments peut le supporter et lorsque la hauteur d'eau de la crue centennale ne dépasse pas 1 m.

→ VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER D'AIDES POUR CETTE MESURE.

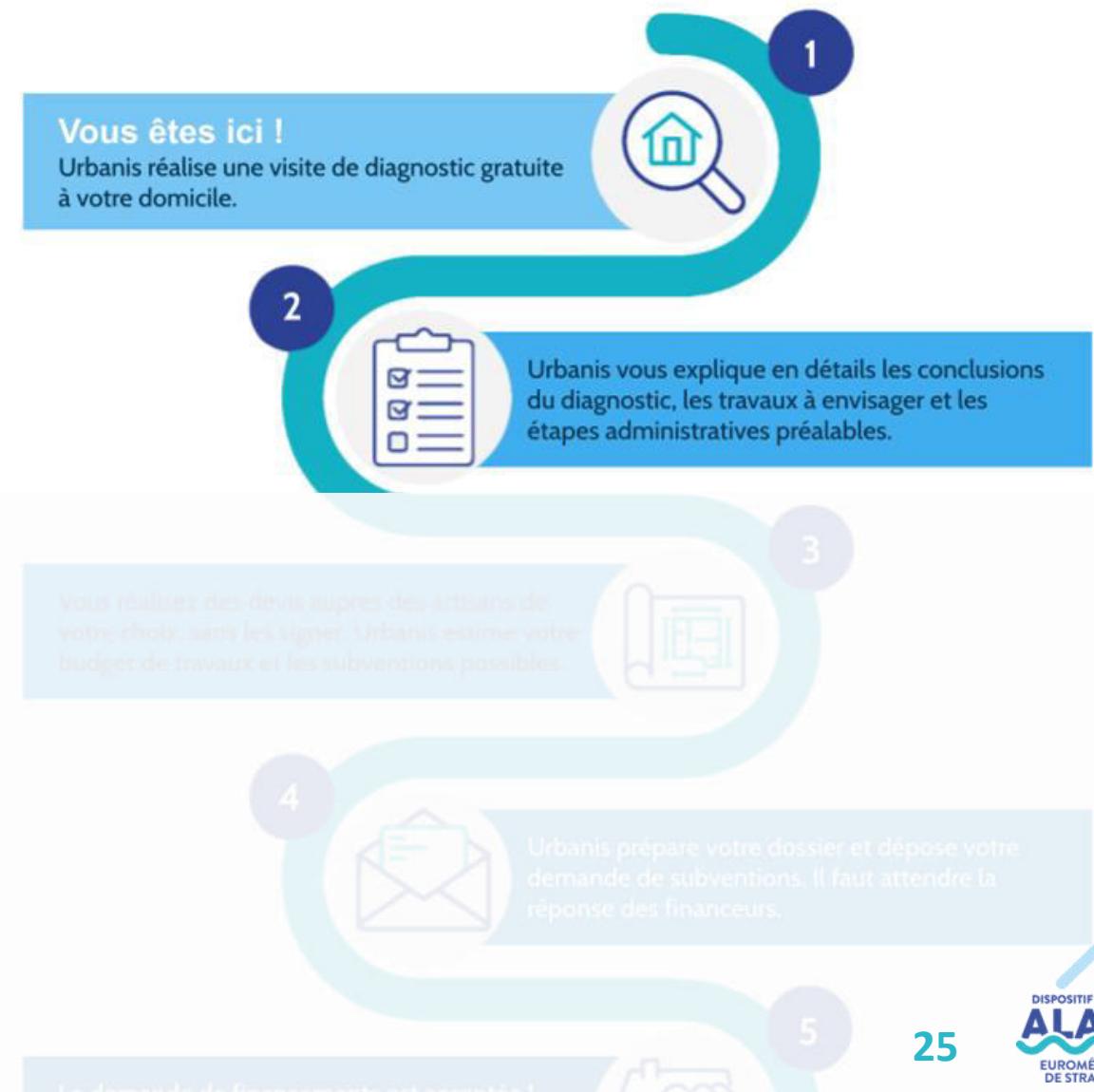


3 - L'accompagnement post-diagnostic (SAV)

● La remise du rapport

La restitution prendra la forme :

- d'un envoi par courriel ou courrier du diagnostic
- et d'une explicitation du rapport à l'oral



● L'assistance aux propriétaires

Avant le chantier :

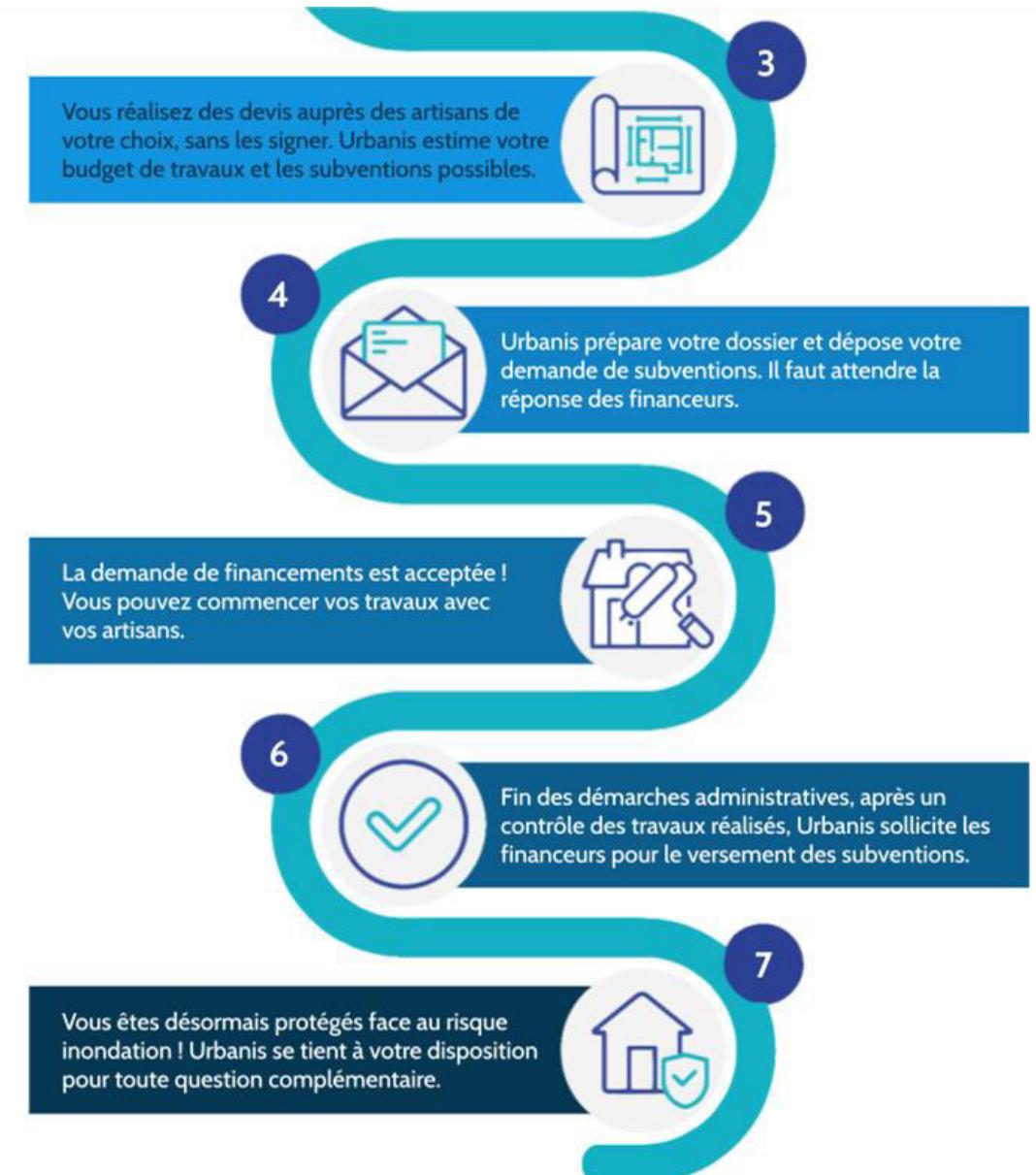
- Articulation avec les autres besoins de rénovation potentiellement relevés
- Aide à la sélection des artisans et vérification des devis (cohérence de la prestation, du coût, etc.)
- Assistance administrative pour la constitution des dossiers de demande de subvention.

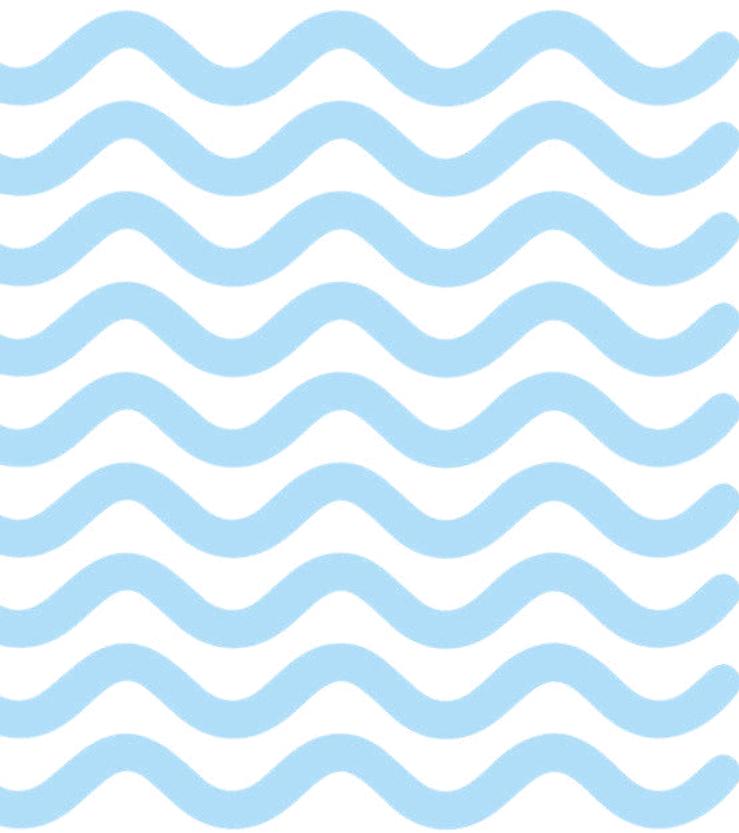
Durant le chantier :

- disponibilité, écoute et pédagogie, médiation avec les artisans au besoin, déblocage des avances de subventions

Après le chantier :

- attester de la bonne réalisation des travaux par vérification des factures et visite de fin de travaux
- assistance administrative pour la constitution des demandes de versement de subvention





Visite de 2h00
Diagnostic gratuit et confidentiel
Jusqu'à 80% de subventions

Merci de votre attention !

Retrouvez-nous sur les stands et sur :

alabri.strasbourg@urbanis.fr

03 69 61 48 51 tous les matins